

A Comment et pourquoi les délégués de classe sont-ils élus ?

Doc. 1 Devenir et être délégué

« Tous les élèves sont électeurs et éligibles. Chaque classe élit deux délégués pour l'année scolaire. Les candidatures sont individuelles, le nom de chaque candidat titulaire est accompagné de son suppléant. Un élève non candidat peut être élu s'il accepte son élection.

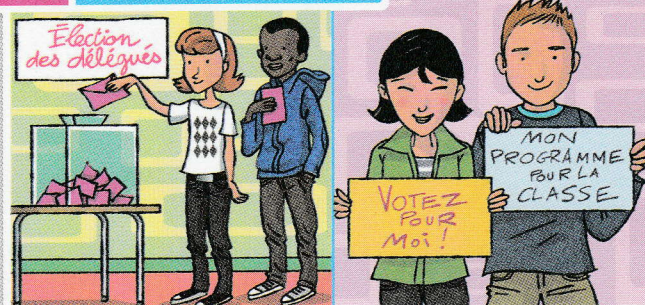
On est élu au premier tour si on a obtenu la majorité absolue. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu.

Le délégué collecte le maximum de renseignements et les diffuse à la classe. Il est un interlocuteur pour ses camarades et pour les différents partenaires de la collectivité scolaire. Il est un médiateur, au sein de sa classe, dans les conflits entre élèves. Il intervient à l'assemblée des délégués et au conseil de classe. »

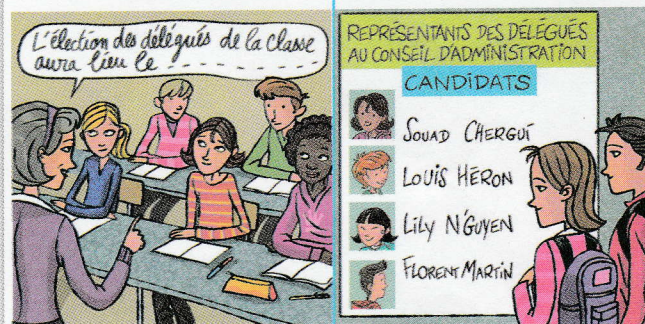
D'après D. Durand, *Délégué Flash*, SCÉRÉN/CRDP de l'Académie de Grenoble, 2006.

1. Dans le texte, encadrez le nombre de délégués élus par classe.
2. Qui peut être candidat à la fonction de délégué de classe ?
3. Quelle est la condition nécessaire pour être élu au premier tour ?
4. Quelle est la condition nécessaire pour être élu au second tour ?
5. Dans le texte, soulignez le passage expliquant le rôle du délégué de classe.

Doc. 2 Les élections des délégués



.....



.....

6. À l'aide des expressions suivantes, donnez un titre à chaque dessin, puis numérotez-les dans l'ordre :

- réunion d'information
- présentation des candidatures
- élection des délégués de classe (à bulletin secret)
- élection des représentants au conseil d'administration (CA)

B Comment se déroule un conseil de classe ?

7. D'après le texte, quel est le rôle du conseil de classe ?
8. Par qui sont représentés les élèves au conseil de classe ?

Doc. 3 Le conseil de classe

« Le conseil de classe est présidé par le principal ou son adjoint. Il est composé des enseignants de la classe, des deux délégués élèves et des deux délégués des parents d'élèves de la classe. Sont également membres du conseil de classe le ou la CPE, le ou la conseiller(e) d'orientation psychologue, l'infirmier(e), l'assistant(e) social(e) et le ou la médecin scolaire.

Le professeur principal expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves. Le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études. »

D'après D. Durand, *Délégué Flash*, SCÉRÉN/CRDP de l'Académie de Grenoble, 2006.

VOCABULAIRE

La majorité absolue : la moitié des voix plus une.
La majorité relative : le plus grand nombre de voix.